

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 15 avril 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
Mme Xixi Li, district 8
M. Daniel Lucier, district 10

Sont absents :
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Michelle Hui, district 9

Sont également présentes : Mme Sandra Avakian, Directrice des services techniques
Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

250415-122

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à l'intention des membres du conseil.

4. Procès-verbaux

250415-123

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 MARS 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 18 mars 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-124

4.2 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE - 27 MARS 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 27 mars 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels
--

250415-125

5.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2145 - 2155, RUE ALFRED

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser la largeur de l'entrée charretière occupant 100 % de la largeur du terrain, alors que l'article 161, alinéa 1, paragraphe 4 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale de 50 % de la largeur du terrain;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que les cases de stationnement pour une habitation trifamiliale de type *jumelé* ne soient pas assujetties aux exigences d'une aire de manœuvre, alors que l'article 162, alinéa 1, paragraphe 1c du règlement de zonage REG-362 prescrit que seules les habitations trifamiliales de type *isolé* ne sont pas assujetties;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre un ratio minimal de cases de stationnement à une case par logement, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un minimum de 1,5 case de stationnement par logement pour une habitation trifamiliale;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre de comptabiliser dans le nombre minimal de cases de stationnement requis pour une habitation trifamiliale de type *jumelé* une case de stationnement qui est située derrière une seconde case, alors que l'article 165, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit que seules les habitations trifamiliales de type *isolé* ne sont pas assujetties à cette disposition et que les deux cases de stationnement doivent être destinées aux occupants d'un même logement;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser la proportion d'espaces verts en cour avant à 35 %, alors que le tableau 114 de l'article 172 du règlement de zonage REG-362 prescrit une proportion minimale d'espaces verts en cour avant de 50 % pour une habitation trifamiliale jumelée;

Considérant que les travaux d'aménagement du troisième logement auraient été faits peu de temps après la construction du bâtiment, soit bien avant l'acquisition de la propriété en 2022 par le propriétaire actuel, et que la situation est demeurée la même depuis;

Considérant la crise du logement qui sévit au Québec et que ce logement peut servir à un ménage;

Considérant que le secteur est desservi par deux lignes d'autobus et que les arrêts sont localisés à moins de 125 mètres de la propriété visée par la présente demande;

Considérant la bonification des espaces verts dans la cour avant par rapport à la situation existante;

Considérant que le Service d'évaluation de l'agglomération de Longueuil reconnaît la présence du troisième logement depuis au moins l'acquisition de l'immeuble par le nouveau propriétaire;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le troisième logement devrait être démantelé en plus d'occasionner une perte de revenu, alors que le bâtiment est déjà reconnu comme un triplex par le Service d'évaluation de l'agglomération de Longueuil en plus d'engendrer une perte de logement dans le secteur;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le n° CCU-20250312-8.1;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard du 2145-2155, rue Alfred, lot 2 026 918, ayant pour effet de :

- Régulariser la largeur de l'entrée charretière occupant 100 % de la largeur du terrain, alors que l'article 161, alinéa 1, paragraphe 4 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale de 50 % de la largeur du terrain;
- Permettre que les cases de stationnement pour une habitation trifamiliale de type *jumelé* ne soient pas assujetties aux exigences d'une aire de manœuvre, alors que l'article 162, alinéa 1, paragraphe 1c du règlement de zonage REG-362 prescrit que seules les habitations trifamiliales de type *isolé* ne sont pas assujetties;
- Permettre un ratio minimal de cases de stationnement à une case par logement, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un minimum de 1,5 case de stationnement par logement pour une habitation trifamiliale;
- Permettre de comptabiliser dans le nombre minimal de cases de stationnement requis pour une habitation trifamiliale de type *jumelé* une case de stationnement qui est située derrière une seconde case, alors que l'article 165, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit que seules les habitations trifamiliales de type *isolé* ne sont pas assujetties à cette disposition et que les deux cases de stationnement doivent être destinées aux occupants d'un même logement;
- Régulariser la proportion d'espaces verts en cour avant à 35 %, alors que le tableau 114 de l'article 172 du règlement de zonage REG-362 prescrit une proportion minimale d'espaces verts en cour avant de 50 % pour une habitation trifamiliale jumelée.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- Le garage intérieur soit de dimensions minimales requises (3,00 mètres de largeur par 5,50 mètres de profondeur) et fonctionnel pour y stationner un véhicule. Des plans d'un professionnel indiquant les travaux à effectuer devront être déposés lors de la demande de permis;
- Le permis pour la mise aux normes du logement (incluant le garage, si nécessaire) soit obtenu dans un délai maximal de 12 mois suivant la présente approbation;
- Le plan annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement en date du 24 février 2025 soumis au soutien des présentes, soit respecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-126

6.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE TOPONYMIE - RÉUNION DU 5 MARS 2025 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité de toponymie émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 5 mars 2025, en ce qui concerne la modification du générique du boulevard Saint-Laurent et l'officialisation des toponymes de parcs énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CT-20250305-3.1 Modification du générique du boulevard du Saint-Laurent pour promenade du Saint-Laurent.

CT-202503-05-3.2 Officialisation des toponymes suivants :

- Parc de Bergerac;
- Parc Charpentier;
- Parc Colomb;
- Parc de Lugano
- Parc de Lunan;
- Parc du Luxembourg.

Points à reporter :

- Parc des Berges;
- Parc Saint-François.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Claudio Benedetti, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Claudio Benedetti, Sophie Allard, Xixi Li et Daniel Lucier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-127

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 12 MARS 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 12 mars 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20250312-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00047 et 2025-00048 – 3605 et 3665, rue de Châteauneuf – Brossard-sur-le-parc (îlot A) – construction de 2 habitations multifamiliales de 4 étages comportant 95 logements chacune;

CCU-20250312-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00012 – 1800 à 2900, rue Cloutier – Brossard-sur-le-parc (îlot C) – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – projet de construction de 12 rangées de 5 habitations unifamiliales contiguës de 2 étages;

CCU-20250312-3.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00045 – 155, avenue de l'Équateur – projet Solar Uniquartier – bâtiment résidentiel RL6 –

modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – habitation multifamiliale isolée comportant 277 logements de 18 étages;

CCU-20250312-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00028 – 5987, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00027 – 5991, rue Alain – modification à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00254 – 2700, rue Berlioz – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00220– 6465, rue Booker – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00023 – 5895, rue Pagé – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00032 – 1325, rue Pradier – modification à un PIIA approuvé – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00041 – 530, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00042 – 550, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00009 – 840, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00010 – 850, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00007 – 6170, avenue Tisserand – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250312-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00046 – 3605-3665, rue de Châteauneuf – bureau de vente – projet Lucca (Brossard-sur-le-parc);

CCU-20250312-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00017 – 7485, Grande Allée, local 30 – affichage – Co-operators;

CCU-20250312-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00256 – 1725, avenue des Lumières, local 20 – affichage – Que sera syrah;

CCU-20250312-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00015 – 8330, boulevard Taschereau – affichage – Clinique dentaire Alpha.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-128

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 12 MARS 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 12 mars 2025;

D'autoriser la Direction des Travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

250415

7.1

RÈGLEMENT REG-485-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX INFRASTRUCTURES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-485-01 modifiant le Règlement relatif aux infrastructures.

Le conseiller Christian Gaudette dépose ledit projet de règlement REG-485-01.

8. Appels d'offres, contrats et ententes

250415-129

8.1 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1663 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE, INGÉNIEURIE ET ARCHITECTURE SUR DEMANDE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RADISSON - PHASE 3 - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-22-1663 relatif à des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie et architecture sur demande, accordé à AECOM Consultants inc., à la séance du conseil du 17 mai 2022 par la résolution 220517-233;

Considérant la programmation du projet GEN22-034 - Parc Radisson - Réaménagement du parc lors de l'adoption du PTI 2025-2026-2027;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser une dépense de 214 505,28 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-22-1663 relatif à des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie et architecture sur demande, requise pour la planification, la conception et le suivi des appels d'offres dans le cadre de la réalisation du réaménagement du parc Radisson (phase 3), le tout conformément à l'offre de services d'AECOM Consultants inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis dudit contrat-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-130

8.2 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-23-1735 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE - RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES DU PARC RADISSON - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie accordé à CCM2 architectes, à la séance du conseil du 21 mars 2023, par la résolution 230321-116;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense de 133 529,86 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, requise pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de réaménagement des berges du parc Radisson, le tout conformément à l'offre de service de CCM2 architectes et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat-cadre SP-23-1735.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-131

8.3 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-23-1735 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE LA PHASE 1 DU PARC ROGER - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie accordé à CCM2 architectes, à la séance du conseil du 21 mars 2023 par la résolution 230321-116;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser une dépense de 561 839,22 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, requise pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de la phase 1 du parc Roger, le tout conformément à l'offre de service de CCM2 architectes et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission ainsi que du devis du contrat-cadre SP-23-1735;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 522 268,72 \$ taxes nettes, pour le paiement des services professionnels et les frais de gestion interne, en provenance des surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-132

8.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-23-1735 - MANDAT 22 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 2 DU PARC POLY-ARÉNA - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, accordé à CCM2 architectes, à la séance du conseil municipal du 21 mars 2023, par la résolution 230321-116;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 096 015,31 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, requise pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de la phase 2 du parc Poly-Aréna, le tout conformément à l'offre de service de CCM2 architectes et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission ainsi que du devis dudit contrat-cadre;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 1 020 824,22 \$ taxes nettes, pour le paiement des services professionnels et les frais de gestion interne, en provenance du surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-133

8.5 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1942 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS – BOULEVARD DE ROME - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-24-1942 - Lot 1 relatif à des services professionnels en études géotechniques et caractérisations environnementales des sols sur demande pour divers projets d'infrastructures municipales qui ont été accordés à Geninnovation lors de la séance du conseil municipal, tenue le 12 novembre 2024 par la résolution 241112-519;

Considérant les travaux de réfection du boul. de Rome prévus au plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 et que des études géotechniques et de caractérisation sont requises pour la conception du projet;

Considérant que ce projet a été adopté au PTI 2024-2025-2026 et qu'un montant de 342 642 \$ lui a été alloué pour services professionnels;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense de 144 425,85 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-24-1942 relatif à des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale des sols sur demande pour divers projets d'infrastructures municipales requis pour effectuer l'étude géotechnique dans le cadre des travaux du projet GEN24-025 – travaux de réfection du boulevard de Rome, le tout conformément au prix du bordereau et aux conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-134

**8.6 PROGRAMMES DE SUBVENTION EN ENVIRONNEMENT 2025 –
AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'offrir en 2025, dans le but d'encourager la réduction à la source, l'économie d'eau potable, la bonification de la canopée urbaine et les initiatives citoyennes en matière d'environnement, les programmes de subvention énumérés ci-dessous auxquels sont affectées les sommes suivantes :

- Composteurs domestiques : 500 \$;
- Économie d'eau potable (incluant les barils récupérateurs d'eau de pluie et les items favorisant l'économie d'eau) : 5 000 \$;
- Achat d'un arbre pour plantation en cours avant : 2 000 \$;
- Produits hygiéniques durables et couches lavables : 5 000 \$;
- Items d'entretien extérieur écologiques : 10 000 \$;
- Îlots de biodiversité : 2 500 \$;
- Programme de financement pour des projets en environnement et en développement durable : 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-135

**8.7 ASSURANCES GÉNÉRALES - REGROUPEMENT DES GRANDES VILLES -
ENTENTE RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE
DOMMAGES 2025-2030 - AUTORISATION**

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville de Brossard souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2025-2030;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De joindre à nouveau par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} mai 2025;

De s'engager à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;

D'autoriser l'UMQ, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Grandes Villes relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2025-2030 » jointe au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-136

8.8 ENTENTE ENTRE PJCCI ET LA VILLE DE BROSSARD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE RELIANT LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE DU PONT SAMUEL DE CHAMPLAIN À L'AVENUE TISSERAND - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'approuver le projet d'entente à intervenir entre les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et la Ville de Brossard, relativement aux travaux de construction de la piste cyclable (MUP-B) sur les lots 4 533 221 et 4 537 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, et la réception de l'ouvrage à la fin des travaux;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le projet d'entente ci-dessus mentionné, pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Claudio Benedetti, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Claudio Benedetti, Sophie Allard, Xixi Li et Daniel Lucier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-137

8.9 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE MALO ENTRE L'AVENUE MAUPASSANT ET LA RUE MICHEL - CONTRAT SP-24-1849 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1849 relatif aux travaux de réfection de l'avenue Malo, entre l'avenue Maupassant et la rue Michel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation C.G.2 inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 5 876 000,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-138

8.10 ACQUISITION DE DIVERS VÉHICULES MUNICIPAUX - CONTRAT SP-24-1888 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder le lot 1 du contrat SP-24-1888 relatif à la fourniture d'une (1) camionnette à châssis-cabine double munie de quatre portes et d'une benne basculante de type paysagiste au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 139 834,89 \$, taxes incluses;

D'accorder le lot 4 du contrat SP-24-1888 relatif à la fourniture de trois (3) véhicules utilitaires sport (VUS) hybrides (HEV) ou hybrides rechargeables (PHEV) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fortier Auto (Montréal) ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 145 572,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-139

8.11 SERVICES DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS - CONTRAT SP-24-1977 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1977 relatif aux services de transport, de traitement et d'enfouissement de sols contaminés, pour une durée de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Loisselle inc., selon les prix unitaires par tonne métrique soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 420 053,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-140

8.12 ACQUISITION DE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT POUR LE CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL - CONTRAT SP-25-2004, LOT 16 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2004, lot 16 relatif à l'acquisition de mobilier et d'équipement audiovisuel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit XYZ Technologie Culturelle inc., selon les prix soumis, les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 322 045,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-141

8.13 APPEL D'OFFRES SP-24-1960 RELATIF À DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES DOSSIERS CONCERNANT LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - ANNULATION ET REJET

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'annuler l'appel d'offres SP-24-1960 relatif à des services professionnels pour la gestion des dossiers concernant le *Programme d'adaptation de domicile* (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de rejeter l'ensemble des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-142

8.14 PROJET PR-1005 - STRATÉGIE ET MÉTHODOLOGIE EN RECHERCHE DE MARQUES PARTENAIRES - RÉSILIATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De résilier unilatéralement le contrat du projet PR-1005 conclu en date du 19 décembre 2023 portant sur la stratégie et méthodologie en recherche de marques partenaires « mise en marché », conformément à l'article 2125 du *Code civil du Québec* et ce, bien que l'exécution de la prestation de service ait déjà été entamée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

250415-143

9.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 13 MARS AU 9 AVRIL 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 13 mars au 9 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-144

9.2 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-145

9.3 VENTE POUR TAXES 2025 - AUTORISATION DES ENCHÈRES - DÉLÉGATION

Considérant la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes prévues aux dispositions 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'ordonner à la greffière ou son représentant de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 12 juin 2025, à 10 heures, lesquels immeubles sont indiqués à la liste produite au soutien des présentes en date de ce jour;

D'autoriser la trésorière ou son représentant à y enchérir et à acquérir ces immeubles, pour et au nom de la Ville, lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-146

9.4 FINANCEMENT POUR ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS (2025) - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser l'achat des véhicules légers pour l'année 2025 dont l'acquisition sera effectuée via le regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'achats gouvernemental (CAG) numéro 2024-8106-50-01.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 900 000,00 \$, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'achat de véhicules de remplacement.

Advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé, à la source de financement d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-147

9.5 MESURES GOUVERNEMENTALES - GRATUITÉ DES FORMATIONS DE SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2026 - AUTORISATION

Considérant que Brossard, comme d'autres villes au Québec, subit les répercussions de la pénurie de sauveteurs qualifiés;

Considérant que les coûts reliés aux formations représentent un obstacle à la complétion du continuum aquatique menant au brevet de sauveteur et de moniteur aquatique;

Considérant l'opportunité de recevoir une subvention gouvernementale pour les cours de formation offerts durant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

Considérant l'opportunité que cette subvention procure à la Ville de recruter de nouveaux sauveteurs et moniteurs et de combler des enjeux de dotation;

Considérant l'impact du retard de la signature de la convention 2025-2026 sur le processus d'inscription aux prochaines formations;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser la participation de la Ville au programme gouvernemental de mesures visant la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur et de moniteur aquatique pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

D'autoriser le Directeur général adjoint - Services à la communauté et le Directeur par intérim du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce programme;

De surseoir à l'imposition de la tarification établie par le règlement sur les tarifs pour les cours de formations menant au brevet de sauveteurs et de moniteurs aquatiques, et ce, jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-148

9.6 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - BARREAU DU QUÉBEC – ME SHAWN LABELLE - AVOCAT - DÉCLARATION

Considérant qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Décision O.P.Q. 2020-384, (2020) 152 G.O.Q. II, 1037), tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre doit souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Considérant que conformément au paragraphe 7 de l'article 3 dudit Règlement, un avocat n'est pas tenu d'y souscrire s'il est au service exclusif d'une municipalité;

Considérant que conformément à l'article 4 du Règlement, l'avocat doit joindre à sa demande d'exemption une copie certifiée de la résolution de la municipalité;

Considérant que Me Shawn Labelle, avocat, sera au service exclusif de la Ville de Brossard, à compter du 21 avril 2025;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Brossard se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission, dans l'exercice de ses fonctions, de Me Shawn Labelle, Chef de service – Réglementation et contentieux, à la Direction des services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-149

9.7 BILAN 2024 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAPH) 2023-2024 - ADOPTION

Considérant les obligations légales de la Ville en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., article 61.1);

Considérant que la Ville travaille avec la Commission accessibilité universelle, formée d'experts et de représentants du milieu qui oeuvrent avec des personnes handicapées, de citoyens vivant avec un handicap, d'élus et d'employés municipaux;

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les principes d'accessibilité universelle à ses interventions et d'offrir des services accessibles et de qualité à l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la Ville a adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 le 4 juillet 2023;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le bilan 2024 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024;

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à transmettre ce document à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A 20h39, madame la conseillère Stéphanie Quintal quitte son siège.

10. Ressources humaines

250415-150

10.1 MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS MUNICIPAUX - DÉCISION

Considérant l'analyse des dossiers des employés municipaux visés par les rapports DRH-2025-08, DRH-2025-10 et DRH-2025-11 de la Direction des ressources humaines;

Considérant les recommandations de suspensions émises par la Direction des ressources humaines au sujet des employés visés;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner les suspensions des employés municipaux visés ;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec les Directions concernées, à fixer les dates desdites suspensions et à en informer les employés faisant l'objet de ces mesures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-151

10.2 PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE - ADOPTION

Considérant le dépôt d'un plan d'organisation de la Direction de la bibliothèque visant notamment à répondre aux nombreux enjeux et défis de la Ville de Brossard dans le cadre des Grands chantiers Servir, Bâtir et Réussir le Brossard de demain;

Considérant la nécessité de développer une culture de la planification et d'optimisation des opérations et des activités;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard

Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le plan d'organisation de la Direction de la bibliothèque et sa structure proposée, tel que soumis;

Que la mise en oeuvre du plan d'organisation fera l'objet de décisions distinctes selon les politiques applicables et en fonction de l'évolution des besoins et priorités de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A 20h40, madame la conseillère Stéphanie Quintal réintègre son siège.

250415-152

10.3 MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'adoption du Plan d'organisation de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire le 21 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire aux fins suivantes:

- Abolition d'un poste d'adjoint à la Direction;
- Création d'un poste permanent de conseiller expert - planification, organisation et contrôle;
- Abolition d'un poste de secrétaire;
- Création d'un poste permanent de chargé.e d'administration;
- Modification du nom de la division Installations, sports et saines habitudes de vie par Sports, installations et logistique;
- Transfert du poste de coordonnatrice communication à la Direction des communications;
- Transfert de cinq (5) postes d'ouvrier de conciergerie à la Direction des travaux publics;
- Création d'un poste permanent de coordonnateur – arts, culture et événements;
- Création d'un poste permanent de technicien loisir – vie associative et développement social;
- Création d'un poste permanent de superviseur – sports, installations et logistique;
- Création d'un poste permanent de technicien loisir – sports, installations et logistique;
- Création d'un poste permanent de coordonnateur aquatique;
- Création d'un poste permanent d'agent de réservation;
- Modification de deux (2) postes de superviseur pour deux (2) postes de coordonnateur – arts, culture et événements;
- Transfert de deux (2) postes de technicien audiovisuel;

De modifier l'organigramme de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-153

10.4 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'adoption du plan d'organisation de la Direction des travaux publics le 21 janvier 2025 ;

Considérant les changements récents dans l'équipe d'encadrement ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la mise en oeuvre 2025 du plan d'organisation de la Direction des travaux publics, aux fins suivantes:

- Création d'un poste de Coordonnateur aqueduc et égout;
- Abolition d'un poste de Coordonnateur - gestion contractuelle ;
- Modification du poste de chef de division gestion administrative et contractuelle pour un poste de Chef de division gestion administrative ;
- Création d'un poste de Chef de division gestion contractuelle et soutien technique;

D'approuver le transfert des postes suivants :

- Techniciens - travaux publics, techniciens GMR et technicien arboricole sous le Chef de division gestion contractuelle et soutien technique ;
- Tous les postes administratifs et réglementaires sous le Chef de division administrative;

De modifier en conséquence, l'organigramme de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-154

10.5 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements
--

250415-155

11.1 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS - 20 AU 26 AVRIL 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance du don d'organes et de tissus;

Considérant que la Ville souhaite contribuer à la sensibilisation de ses citoyens sur l'importance de consentir, par écrit, au don d'organes et de tissus;

Considérant que la Ville appuie l'organisme Transplant Québec dans sa mission de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin de greffes d'organes;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer les dates du 20 au 26 avril 2025, Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-156

11.2 JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR - 23 AVRIL 2025 - PROCLAMATION

Considérant la pandémie des dernières années, la Ville souhaite souligner la contribution des auteurs qui ont contribué à briser l'isolement ressenti par de nombreux citoyens en leur permettant des moments de lecture enrichissante ou de détente;

Considérant que la Ville invite les Brossardois à explorer et découvrir les collections et l'ensemble des services offerts à la bibliothèque de Brossard;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer la date du 23 avril 2025 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur à la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-157

11.3 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 27 AVRIL AU 3 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance de la participation citoyenne au bénévolat;

Considérant que la Ville veut encourager, valoriser et promouvoir le bénévolat sur son territoire, notamment par la tenue de la soirée annuelle du Gala de l'action bénévole;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Considérant que l'action bénévole a un impact positif considérable pour la société et contribue à l'entraide solidaire des Brossardoises et des Brossardois;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer les dates du 27 avril au 3 mai 2025, Semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-158

11.4 JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - 2 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant l'importance de sensibiliser la population de Brossard à adopter un mode de vie sain et actif, et à le maintenir;

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir ses différentes installations et la variété d'activités sportives, récréatives et de plein air offertes sur le territoire au bénéfice de ses citoyennes et de ses citoyens;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

De proclamer la date du 2 mai 2025, Journée nationale du sport et de l'activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-159

11.5 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - 4 AU 10 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la sécurité civile est la responsabilité de tous et que les citoyens sont les premiers responsables de leur sécurité;

Considérant la volonté de la Ville de conscientiser sa population à l'importance de prendre les mesures nécessaires pour se tenir prête à faire face aux premières 72 heures, lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre;

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Plan municipal de sécurité civile, qu'elle travaille en étroite collaboration avec l'Agglomération de Longueuil et le ministère de la Sécurité publique et que, par l'entremise de son Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), elle met en place des mesures de protection afin d'intervenir de la manière la plus optimale possible lors de situations d'urgence ou de sinistres;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De proclamer les dates du 4 au 10 mai 2025, Semaine de la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-160

11.6 MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE - MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que selon les statistiques démographiques du recensement de 2021, la proportion de la population immigrante de Brossard représentait 39 % de la population totale de la Ville, et que la majorité provient de l'Asie;

Considérant la volonté de souligner l'apport croissant des citoyennes et des citoyens de la communauté asiatique au développement économique, social et culturel de la Ville;

Considérant la mise en place de la Commission de la diversité et de ses travaux visant la mise en valeur de la diversité culturelle brossardoise et le développement de relations harmonieuses entre les différentes communautés;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De proclamer le mois de mai 2025, Mois du patrimoine asiatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-161

11.7 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE - 5 AU 11 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville reconnaît l'importance des enjeux liés à la santé mentale;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise, notamment ceux agissant directement au niveau de diverses formes de détresse, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Considérant que la Ville veut promouvoir l'existence de ressources offrant du soutien afin de prévenir et agir en faveur d'une bonne santé mentale;

Considérant que la Ville a proclamé la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025;

Considérant que la Ville contribue à offrir un milieu de vie propice à une bonne santé globale et à l'adoption de saines habitudes de vie, par la qualité de son offre de services et ses projets de développement qui mettent la satisfaction des citoyennes et des citoyens au coeur de ses décisions;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer les dates du 5 au 11 mai 2025, Semaine de la santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-162

11.8 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 12 AU 18 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville prend en compte toutes les familles dans leur diversité et veut démontrer son engagement à agir en faveur de leur épanouissement et de leur mieux-être;

Considérant que la Ville soutient des organismes oeuvrant auprès de la clientèle familiale, des tout-petits aux aînés, en vertu de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Considérant que la Ville a procédé au renouvellement de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) en 2024;

Considérant que la Ville réfléchit et développe ses actions, ses services et l'aménagement de son territoire de façon à favoriser la qualité de vie des communautés qui la composent;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal

Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer les dates du 12 au 18 mai 2025, Semaine québécoise des familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-163

11.9 JOURNÉE MONDIALE DE LA MALADIE COELIAQUE - 16 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la maladie cœliaque est diagnostiquée de plus en plus fréquemment, parmi toutes les tranches d'âges de la population;

Considérant la volonté de sensibiliser la population brossardoise à ce qu'est la maladie cœliaque, à ce qu'elle signifie pour les personnes qui en sont affectées et leur entourage, ainsi qu'à la façon dont elle peut être traitée;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer la date du 16 mai 2025, Journée mondiale de la maladie coeliaque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-164

11.10 JOURNÉE INTERNATIONALE DU VIVRE-ENSEMBLE EN PAIX - 16 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville souhaite démontrer l'importance de vivre ensemble dans un esprit de paix et d'harmonie;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité et l'équité pour ses citoyennes et ses citoyens, et ce, à travers ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville siège sur différentes instances locales et régionales visant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité, notamment sur des comités qui réfléchissent et agissent sur des enjeux liés à la jeunesse, à l'immigration et à la lutte contre le racisme et la discrimination;

Considérant que la Ville proclame depuis plusieurs années la Journée internationale de la paix;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer la date du 16 mai 2025, Journée internationale du vivre-ensemble en paix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-165

11.11 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - 17 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville reconnaît l'importance de prioriser l'égalité et de faire preuve d'ouverture envers la diversité sexuelle et la pluralité des genres;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise, notamment ceux agissant directement au niveau de diverses formes de discrimination, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Considérant que la Ville est partenaire de diverses instances de concertation à l'échelle de l'agglomération de Longueuil qui oeuvrent pour une société plus juste et inclusive, notamment la Table jeunesse Samuel-de-Champlain;

Considérant que la Ville contribue à offrir un milieu de vie propice au vivre ensemble par la qualité de ses infrastructures, son offre de services et ses projets de développement, qui prennent en compte les différents besoins de sa population, quel que soit le genre ou l'orientation sexuelle des individus qui la composent;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer la date du 17 mai 2025, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-166

11.12 SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE - 18 AU 24 MAI 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville reconnaît la richesse collective qui émane des échanges intergénérationnels;

Considérant que la Ville veut démontrer son engagement à agir en faveur des rapprochements entre les générations, notamment avec la construction du centre multigénérationnel;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité, l'équité et la justice pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens de tous les âges, et ce, à travers ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville a obtenu le renouvellement de son accréditation *Municipalité amie des enfants*;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer les dates du 18 au 24 mai 2025, Semaine québécoise intergénérationnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-167

11.13 ÉVÈNEMENT CORPORATIF AU 9610, RUE IGNACE – CONTRO VALVE – FORMATION ET VISITE DES LIEUX - AUTORISATION

Considérant que le requérant devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que le requérant a soumis à la Ville le plan et le détail des activités proposées;

Considérant que l'accès aux commerces devra être maintenu et que la logistique du stationnement soit organisée de manière efficace et sécuritaire;

Considérant que l'évènement est situé dans le quartier industriel;

Considérant que le demandeur devra respecter les normes applicables aux nuisances sonores;

Considérant que les exigences du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaires (LCVC) et de la Direction des travaux publics devront être respectées;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement corporatif de l'entreprise Contro Valve le 19 juin 2025 de 8 h 30 à 17 h 45, devant leur place d'affaires située au 9610, rue Ignace, local B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-168

11.14 ÉVÈNEMENT FESTIF – MARCHÉ DE PRINTEMPS – QUARTIER DIX30 – AUTORISATION

Considérant que le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de réduction des nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que les exigences du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaires (LCVC) et de la Direction des travaux publics devront être respectées;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement festif du Marché de printemps au Quartier DIX30, sur la rue de la Lueur, devant le bâtiment du 6000, boulevard de Rome, aux dates et heures suivantes :

- Du 17 au 21 avril de 10 h à 17 h, sauf le vendredi de 10 h à 20 h;
- Du 25 au 27 avril de 10 h à 17 h, sauf le vendredi de 10 h à 20 h;
- Du 2 au 4 mai de 10 h à 17 h, sauf le vendredi de 10 h à 20 h;
- Du 9 au 11 mai de 10 h à 17 h, sauf le vendredi de 10 h à 20 h; et
- Du 16 au 18 mai de 10 h à 17 h, sauf le vendredi de 10 h à 20 h.

Le tout, sous réserve du respect des conditions mentionnées dans le préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-169

11.15 ÉVÈNEMENT FESTIF AU 2151, BOULEVARD LAPINIÈRE – MAIL CHAMPLAIN – LE GRAND POUTINEFEST – AUTORISATION

Considérant que le requérant devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que le requérant a soumis à la Ville le plan et le détail des activités proposées;

Considérant que le site est déplacé près de l'intersection des boulevards Lapinière et Taschereau;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que Cominar devra exiger des mesures particulières afin de restreindre l'émission de bruit et limiter les nuisances sonores lors de la tenue de l'évènement;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement festif du Grand Poutinefest du 15 au 18 mai 2025 au Mail Champlain situé au 2151, boulevard Lapinière, incluant la mobilisation du site à partir du 12 mai et la démobilitation le 19 mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

250415-170

12.1 GROUPE SCOUT DE BROSSARD, DISTRICT ST-JEAN INC. - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme propose un programme de scoutisme visant à rendre les jeunes responsables et autonomes, tout en leur permettant de jouer un rôle utile à la société dans une approche respectueuse des autres et de leur environnement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$, dans le cadre du programme financier d'*Aide au fonctionnement*, à l'organisme Groupe Scout de Brossard, district St-Jean inc.;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-171

12.2 LIGUE DE HOCKEY DES MARIS EN OR DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant l'apport de l'organisme à la pratique du hockey sur le territoire pour les adultes par une offre de loisir abordable, axée sur le maintien et l'amélioration des saines habitudes de vie;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme Ligue de hockey des maris en or de Brossard;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-172

12.3 ALLIANCE CARRIÈRE TRAVAIL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant l'expertise de l'organisme en matière d'employabilité et sa contribution au développement socioprofessionnel de personnes en recherche d'emploi sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l'organisme Alliance Carrière Travail;

Le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-173

12.4 POPOTE ROULANTE DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme offre des services essentiels et vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie sur le territoire de Brossard;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$, dans le cadre du programme de soutien financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme Popote roulante de Brossard;

Le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-174

12.5 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme contribue au rayonnement du sport de patinage dans la communauté par l'organisation de l'événement annuel d'envergure de la Revue sur glace;

Considérant l'apport de l'organisme à la pratique du patinage chez les jeunes pour le maintien de saines habitudes de vie et le sentiment d'appartenance;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$, dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme Club de patinage artistique de Brossard;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-175

12.6 LA VAGUE DE BROSSARD CLUB DE NATATION DES MAÎTRES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les organismes aquatiques et sportifs qu'elle reconnaît dans leur mission de promotion de l'activité physique et de saines habitudes de vie;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l'organisme La Vague de Brossard club de natation des maîtres;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250415-176

12.7 CHORALE LES MÉLODISTES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'organisme dans ses activités de promotion et de diffusion du chant choral sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l'organisme Chorale Les Mélodistes;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

250415-177

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 17 AVRIL 2025 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250417-1.2, 1.5, 2.4 à 2.6, 4.1, 4.2, 5.2, 6.2 à 6.11, 8.1 à 8.9 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

250415

14.1 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 MARS 2025 - DÉPÔT

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 20 mars 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

250415

14.2 PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 1^{ER} AVRIL ET 8 AVRIL 2025 - DÉPÔT

Les procès-verbaux des réunions du comité de planification tenues les 1^{er} et 8 avril 2025, sont déposés.

250415

14.3 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 12 MARS 2025

Le procès-verbal du comité de mobilité durable tenue le 12 mars 2025, est déposé.

250415

14.4 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE TOPONYMIE - RÉUNION DU 5 MARS 2025 - DÉPÔT

Le procès-verbal de la réunion du comité de toponymie tenue le 5 mars 2025, est déposé.

250415

14.5 RAPPORT DES DÉCISIONS DES COMITÉS D'ÉVALUATION DES EMPLOIS EN DATE DU 25 MARS 2025 - DÉPÔT

Le rapport concernant le sommaire des décisions des comités d'évaluation des emplois daté du 25 mars 2025, est déposé.

250415

14.6 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 13 MARS AU 9 AVRIL 2025 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 13 mars au 9 avril 2025, est déposée.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

250415-178

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu que la présente séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling